



Vente d'un bien après divorce dont une part en donation

Par **LJM**, le **10/06/2018** à **23:02**

bonsoir,

nous avons divorcé avec mon ex-épouse il y'a 2 ans.

Nous avons toujours un bien en commun dont nous sommes propriétaires ensemble pour 3/4 et 1/4 du bien a fait l'objet d'une donation de la part du père de mon ex épouse .

Sachant que nous sommes divorcés, peut-on imposer la vente du bien pour séparer notre patrimoine commun, sachant qu'il y'a eu une partie en donation ?

La famille (parents et soeur de mon ex-épouse) doit -elle confirmer son accord ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2018** à **23:08**

Bjr

Votre épouse détient 62,5% , vous mêmes 37,5%.

Vous êtes libre de vendre (ensembles).

Par **LJM**, le **10/06/2018** à **23:14**

merci pour vos précisions

cependant, libre de vendre sans l'accord de ses parents qui avaient fait une donation pour 1/4?

Par **youris**, le **11/06/2018** à **09:43**

bonjour,

s'il s'agit d'une donation d'argent des parents à votre fille, cela ne concerne pas la propriété du bien immobilier.

salutations